

BAN MINES NEWSLETTER

Une lettre d'information de Handicap International

N°18 SEPTEMBRE 2006

EDITORIAL

La crise au Proche-Orient et l'utilisation d'armes à sous-munitions par les forces israéliennes contre des zones habitées au Liban (voir page 2) a dramatiquement démontré que les règles du Droit International Humanitaire existantes sont insuffisantes en ce qui concerne cette arme. Bien que toutes les informations sur ces attaques ne soient pas encore disponibles, nous pouvons déjà sérieusement mettre en doute l'utilité militaire de frappes qui touchent principalement les populations civiles.

La violence aveugle et la dévastation générées par les armes à sous-munitions dans les conflits récents, la proportion effrayante de victimes civiles (jusqu'à 96% dont jusqu'à 69% d'enfants) et l'incapacité des armées à utiliser ces armes en conformité avec le Droit International Humanitaire ne laissent guère d'autre alternative que leur interdiction pure et simple. Il appartient aux Etats Parties à la Convention sur les Armes Conventionnelles (CCW) d'urgence élaborer un nouveau traité conduisant à l'éradication de ces armes. Les nombreux développements positifs récents dans la lutte contre les armes à sous-munitions (voir pages 3, 4 & 5) sont encourageants, mais la CCW sera-t-elle capable de relever le défi ?

Simultanément, malgré un contexte international très difficile, le Traité d'Interdiction des Mines continue de progresser. Le rapport 2006 de l'Observatoire des Mines (sortie mondiale le 13 septembre prochain, voir www.icbl.org/lm) fait état d'un grand nombre d'évolutions très positives ces derniers mois, mais aussi de défis majeurs, notamment en matière d'assistance aux victimes. Les personnes handicapées en général, dont les victimes de mines, nécessitent une assistance sur le long terme, or la plupart des pays affectés ne parviennent pas à répondre aux besoins des victimes. Il y a là un défi majeur pour les Etats...

SOMMAIRE

P 1

- EDITORIAL
- SOMMAIRE

P 2

- DERNIERES NOUVELLES DU TRAITE D'INTERDICTION DES MINES
- EN BREF
- UTILISATION D'ARMES A SOUS-MUNITIONS PAR ISRAËL

PP 3-4

- ARMES A SOUS-MUNITIONS : AVANCEES ET INITIATIVES RECENTES

P 5

- LA LOI BELGE D'INTERDICTION DES ARMES A SOUS-MUNITIONS

P 6

- AXA: INVESTISSEMENTS EXPLOSIFS
- PUBLICATIONS RECENTES
- AGENDA

DERNIÈRES NOUVELLES DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES

Le Brunei Darussalam a ratifié le Traité d'Interdiction des Mines le 26 avril 2006, quelques semaines après une visite d'ICBL. Ceci porte le nombre d'Etats Parties à 151. La ratification du Brunei est importante en ce qu'elle représente un pas de plus dans une région – l'Asie – où trop de pays restent encore en dehors du Traité. L'Indonésie, la Pologne et les Iles Marshall restent les seuls Etats signataires à ne pas encore avoir ratifié le Traité.

Ces derniers mois, certains Etats non parties ont exprimé un intérêt croissant et/ou un soutien à l'égard du Traité. Parmi eux, notons l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Inde, l'Irak, le Koweït, le Laos, le Liban, la Micronésie, la Mongolie, le Palau et le Vietnam. Pour de plus amples informations, voir le *Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines* (sortie mondiale le 13 septembre 2006) ainsi que www.icbl.org/treaty/members.

EVÉNEMENT AU BELARUS

Le 22 mai, dans le cadre d'un atelier sur la mise en application du Traité d'Interdiction des Mines, le gouvernement du Belarus a invité les participants à assister à la destruction publique de mines antipersonnel. Y assistaient plusieurs représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ainsi que de la société civile, tant du Belarus qu'internationale. L'atelier rassemblait des représentants d'Etats non parties : Chine, Pologne, Russie et Etats-Unis. Pour de plus amples informations, voir www.icbl.org/news/belarus2006.

AUX ETATS-UNIS, DES SÉNATEURS CHERCHENT À BLOQUER LA PRODUCTION DE MINES TERRESTRES.

Le 1er août 2006, la campagne américaine pour l'interdiction des mines, une coalition regroupant 500 organisations religieuses, communautaires ou de défense des Droits de l'Homme, a adopté l'Acte d'abolition des mines terrestres déclenchées par leur victime. Cette importante législation, proposée par les Sénateurs Patrick Leahy, Arlen Specter et d'autres, devrait bloquer les efforts du Pentagone visant à développer et à produire la première mine antipersonnel américaine depuis dix ans.

Pour en savoir plus, voir www.icbl.org/news/usa_spider et www.hrw.org/doc/?t=arms

SEMAINE INTERSESSIONNELLE DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES

Des mises à jour ainsi que les déclarations de la Campagne Internationale pour l'Interdiction des Mines (ICBL) durant les Comités permanents du mois de mai sont disponibles sur le site www.icbl.org/news/intersessional_06

LE LIBAN SUR LA VOIE DU TRAITÉ

Dans un effort visant à promouvoir l'universalisation du Traité d'Interdiction des Mines au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ICBL a entrepris du 14 au 16 juin une visite de haut niveau au Liban. Des représentants d'ICBL, parmi lesquels le Conseiller Diplomatique de l'ICBL, Satnam Singh, et Habbouba Aoun, du Centre libanais de ressources sur les mines, ont notamment rencontré le Premier Ministre Fouad Seniora et le Ministre des Affaires étrangères Fawzi Salloukh. Cette visite faisait suite à des signaux encourageants venus de figures marquantes de ce pays en fin 2005 et début 2006, indiquant que le Liban envisageait sérieusement de rejoindre le Traité d'Interdiction des Mines. Informations complémentaires sur le site www.icbl.org/news/lebanon_visit

LIBAN : EMPLOI D'ARMES À SOUS-MUNITIONS PAR ISRAËL

Le 20 juillet 2006, Handicap International diffusait un communiqué de presse alertant la communauté internationale et l'opinion publique sur l'utilisation possible de mines et d'armes à sous-munitions dans le conflit opposant au Liban l'armée d'Israël au Hezbollah. Le 24 juillet, Human Rights Watch confirmait l'emploi par les forces israéliennes d'armes à sous-munitions sur le village libanais de Blida le 19 juillet, tuant une femme et blessant au moins 12 autres civils, parmi lesquels sept enfants. En réponse à ces informations, le Général-Major israélien Benny Gantz a déclaré au New York Times "Nous tentons de réduire autant que possible leur utilisation, nous ne les employons que sur des zones délimitées qui ont été fermées même par le Hezbollah." En août, plusieurs sources ont montré des images, prises au Sud Liban, de mines antivéhicule israéliennes. Au moins une source a mentionné l'usage de mines antipersonnel par Israël.

Informations récentes: www.handicap-international.org et www.handicap.be
www.stopclustermunitions.org et www.hrw.org/campaigns/israel_lebanon

ARMES À SOUS-MUNITIONS : AVANCÉES ET INITIATIVES RÉCENTES¹

L'**Australie** a déclaré qu'elle "n'a ni développé, ni produit, ni utilisé d'armes à sous-munitions, et n'en développe, n'en produit et n'en utilise pas." En **Autriche**, un séminaire parlementaire a été organisé le 11 juillet 2006 avec pour thème "Initiative pour imposer une interdiction des armes à sous-munitions aux niveaux national et international." Les deux partis qui invitaient à cet événement appellent à une interdiction des armes à sous-munitions. Le gouvernement a déclaré qu'il soutiendra des négociations internationales en vue de soumettre ces armes à une réglementation. En **Belgique**, la loi interdisant les armes à sous-munitions est entrée en vigueur le 9 juin 2006, après publication au Moniteur belge. Outre qu'elle interdit les armes à sous-munitions, la loi stipule que "Dans les trois ans de la publication de la présente loi au Moniteur belge, l'Etat et les administrations publiques détruisent le stock existant de sous-munitions ou de dispositifs de même nature." La Belgique met actuellement au point un programme pour leur destruction en 2006. La Belgique a déjà détruit son stock de bombes à sous-munitions BL755. La **République Tchèque** a déclaré qu'elle n'utilise ni ne stocke d'armes à sous-munitions. Le **Danemark** s'est engagé à œuvrer en faveur d'une réglementation internationale contraignante sur les armes à sous-munitions "en

vue de limiter les souffrances humaines." Le Danemark a décidé une interdiction temporaire frappant l'acquisition et l'emploi d'armes à sous-munitions. En **France**, trois propositions de loi visant à interdire les armes à sous-munitions ont été introduites au Parlement et le gouvernement a reçu plus de cent questions parlementaires concernant les armes à sous-munitions. Le Sénat a lancé une mission d'information qui proposera des recommandations au gouvernement en automne 2006. Le sous-comité du droit humanitaire de la Commission Nationale des Droits de l'Homme a adopté une recommandation appelant le gouvernement à interdire les armes à sous-munitions. Le texte fera l'objet d'un vote en séance plénière le 21 septembre 2006. En juillet 2006, Handicap International, Amnesty International et l'Observatoire des Transferts d'Armements ont lancé une campagne contre des investissements du groupe financier AXA dans des sociétés productrices de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. L'**Allemagne** a déclaré que, "avec effet immédiat, la Bundeswehr n'acquerra pas de nouvelles armes à sous-munitions" et cessera d'utiliser les armes à sous-munitions DM602 et DM612. A moyen terme, l'Allemagne planifie "de changer ses priorités dans le choix de ses munitions destinées à frapper des objectifs étendus en superficie, et de renoncer aux armes à sous-munitions en faveur de munitions d'autres types," avec l'intention de remplacer totalement ses armes à sous-munitions par d'autres types d'armes. Le **Saint-Siège** a dénoncé l'incidence humanitaire désastreuse des armes à sous-munitions, "les milliers" de victimes, et a dit que "les victimes actuelles et potentielles ne peuvent attendre davantage." Le Saint-Siège a renouvelé son appel à un moratoire immédiat sur l'emploi d'armes à sous-munitions et a appelé à l'adoption d'un instrument juridique légalement contraignant. Il a fait référence à la Convention d'Ottawa comme modèle d'une approche pragmatique, moins officielle, axée sur le résultat, inclusive et coopérative, dans laquelle les Etats, les Nations Unies, les organisations internationales et les ONG collaborent. L'**Irlande** a exprimé son souci particulier concernant les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions pour

"1. Une arme à sous-munition est un engin aérotransporté ou lancé à partir du sol et qui contient des sous-munitions. Toute arme à sous-munitions est conçue pour éjecter des sous-munitions.

2. Par sous-munition, il faut entendre une munition qui contient des explosifs. Les sous-munitions sont conçues pour exploser soit à l'impact, soit avant ou immédiatement après celui-ci.

3. Nous n'incluons pas dans cette définition les munitions à tir direct, les munitions qui ont une capacité de discriminer, les munitions éclairantes et fumigènes, les munitions qui sont inertes après l'impact (p.ex. les projectiles de pénétration par énergie cinétique) et les mines." (Projet de définition commune concernant les armes à sous-munitions, présenté par l'Allemagne, CCW, 22 juin 2006)

"Les armes à sous-munitions peuvent-elles être employées dans des zones peuplées, tout en respectant la règle qui impose de faire la distinction entre objectifs civils et militaires et interdit les attaques indiscriminées ? Dans quelle mesure les effets à long terme des résidus explosifs de guerre, y compris des sous-munitions, sont-ils pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer si une attaque respecte le principe de la proportionnalité ?" (Exposé du CICR devant un séminaire parlementaire consacré à "l'initiative pour imposer une interdiction des armes à sous-munitions aux niveaux national et international." Vienne, 11 juillet 2006.)

¹ Ceci est le second aperçu fait cette année par la *Ban Mines Newsletter* sur les avancées et initiatives récentes concernant les armes à sous-munitions. Il est pour une grande part basé sur des déclarations faites en séance par les gouvernements au cours de la session de la CCW de juin 2006, sur des informations fournies par des membres nationaux de la Coalition contre les armes à sous-munitions ainsi que sur des rapports récents de Human Rights Watch. **Handicap International recevra avec plaisir vos commentaires et corrections.** Un aperçu antérieur est disponible dans la *Ban Mines Newsletter* d'avril 2006, disponible sur www.handicapinternational.be/minepolicy.

les civils. Elle a aussi fait mention de pourcentages de ratés, du nombre de sous-munitions ainsi que de l'étendue de la zone touchée par les armes à sous-munitions, éléments qui pourraient mener à des violations des règles du Droit International Humanitaire (DIH) sur la distinction, la discrimination et la proportionnalité. L'Irlande a en outre déclaré que "des pertes civiles évitables peuvent aussi survenir en raison d'une absence de clarté dans l'énoncé des règles du DIH à ce sujet" et appelle à l'adoption de règles légalement contraignantes sur les armes à sous-munitions. En **Italie**, un projet de loi vient d'être introduit au Parlement, visant à interdire les armes à sous-munitions. La **Jordanie** a déclaré que "les bombes à sous-munitions ne sont pas des armes sûres en raison de leur précision variable pour atteindre leur cible, et de la possibilité qu'elles deviennent des munitions non explosées." Elle s'est jointe à d'autres Etats pour réclamer un instrument légalement contraignant "dans un avenir proche." Le **Mexique** a lancé un appel en faveur d'un moratoire sur l'emploi des armes à sous-munitions et a demandé que l'on en tienne compte dans la Conférence d'Examen de la CCW en 2006. La **Nouvelle-Zélande** a déclaré qu'elle "n'emploie actuellement ni n'entretient pas de stocks d'armes à sous-munitions" et que l'utilisation d'armes à sous-munitions dans des zones urbaines n'était pas appropriée. Elle a également appelé à un travail spécifiquement axé sur les armes à sous-munitions, y compris "des mesures relatives aux transferts et à la destruction préventive d'armes déclassées." Le 13 juin 2006, le Ministre de la Défense de **Norvège** a annoncé à Norwegian People's Aid que la Norvège avait introduit un moratoire sur les armes à sous-munitions. Quelques jours plus tard, la Norvège a déclaré qu' "Il est impératif de commencer à travailler, sans délais, en vue d'une interdiction internationale des armes à sous-munitions qui causent des problèmes humanitaires inacceptables. (...) Mon gouvernement souhaite travailler étroitement avec les Etats intéressés, les organisations humanitaires et les autres acteurs pertinents dans un effort concerté afin de répondre aux défis existants et de prévenir un nouveau désastre humanitaire causé par certains types d'armes à sous-munitions." En **Espagne**, une motion parlementaire d'octobre 2002 en appelle au Gouvernement espagnol pour qu'il maintienne une position favorable en faveur d'une interdiction d'utilisation d'armes à sous-munitions contre des cibles non militaires. En **Suède**, la Société suédoise pour la Paix et l'Arbitrage (SPAS) et le Comité suédois pour l'Afghanistan ont organisé le 5 mai à Stockholm un séminaire sur les armes à sous-munitions et l'Afghanistan. Le séminaire s'est conclu par un débat entre les représentants de 5 des 7 partis politiques suédois. Tous les partis sont tombés d'accord pour dire qu'il était nécessaire d'agir au sujet des armes à sous-munitions, que ce type d'arme était clairement un sujet de préoccupation. Quatre des cinq parlementaires ont appelé à une interdiction des armes à sous-munitions. Le 20 juin, la Suède a déclaré qu' "il existe une préoccupation croissante et non négligeable concernant les effets des armes à sous-munitions" et a ajouté qu'il semblerait incompréhensible que l'on n'aborde pas ce problème. Le Ministre suédois des Affaires Etrangères a lancé un appel en faveur de "sérieuses discussions concernant les problèmes humanitaires liés aux armes à sous-munitions" et la Ministre de la Défense "a émis le même souhait." La Suède a conclu en appelant à un mandat "pour négocier un instrument légalement contraignant concernant les armes à sous-munitions." La **Suisse** a déclaré que l'utilisation d'armes à sous-munitions dans des zones peuplées pourrait violer le principe de distinction. Une proposition de loi visant à interdire les armes à sous-munitions doit être discutée en séance plénière du Parlement en décembre. En **Uruguay**, un projet de loi a été introduit au Parlement pour interdire les armes à sous-munitions. Au **Royaume Uni**, un groupe parlementaire rassemblant tous les partis, et qui se réunit périodiquement pour discuter de problèmes ayant trait aux armements classiques, s'est réuni le 6 juin pour discuter des armes à sous-munitions. Environ vingt personnes, parlementaires et collaborateurs, y assistaient. Au cours de la séance, l'organisation Landmine Action a décrit les problèmes associés aux armes à sous-munitions et Handicap International a présenté au groupe les enseignements du processus qui a conduit à la loi belge. Deux membres de la Chambre des Lords, tous deux officiers supérieurs retraités, ont appelé à l'interdiction des armes à sous-munitions. Une enquête YouGov indique que 52% de l'opinion publique britannique croit que les armes à sous-munitions sont illégales selon le droit international. En mars 2005, le Royaume Uni a déclaré que les armes à sous-munitions "seront probablement utilisées plus rarement" sur le long terme, "car de nouvelles armes de précision entreront en service, et les armes à sous-munitions pourront un jour être tout à fait retirées."

"En novembre, les Etats parties à la CCW ont l'occasion d'entamer des négociations sur le type d'armement qui nécessite le plus de nouvelles règles internationales. Après 4 décennies de dégâts logiques et prévisibles infligés aux civils, les Etats parties doivent maintenant recentrer leur travail sur les armes à sous-munitions et doivent lancer des négociations dans ce sens lors de la Conférence d'Examen. Ces négociations doivent clairement avoir pour but l'interdiction des armes à sous-munitions, que leur imprécision et leur manque de fiabilité rendent inacceptables." (Déclaration de la Coalition contre les armes à sous-munitions, Genève, le 20 juin 2006).

LA LOI BELGE SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

Le 9 juin 2006, la Belgique est devenue le premier pays au monde à interdire les armes à sous-munitions. Le domaine d'application de la nouvelle loi est très large et couvre toutes les armes communément définies comme armes à sous-munitions. La loi a été adoptée à l'issue de plusieurs semaines de débats, au cours desquelles les parlementaires ont soigneusement écouté les arguments développés par l'industrie de l'armement, le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires Etrangères ainsi que par des organisations non-gouvernementales.

La loi qui interdit les armes à sous-munitions est entrée en vigueur le 9 juin 2006, après sa publication au journal officiel. La loi interdit l'utilisation ("le port"), le transport, l'exportation, le stockage, le commerce et la production de sous-munitions, définies comme : "toute munition qui, pour remplir sa fonction, se sépare d'une munition mère. Cela recouvre toutes les munitions ou charges explosives conçues pour exploser à un moment donné après avoir été lancées ou éjectées d'une munition à dispersion mère, à l'exception:

- des dispositifs à dispersion qui contiennent uniquement du matériel fumigène, ou du matériel éclairant, ou du matériel exclusivement conçu pour créer des contre-mesures électriques ou électroniques;
- des dispositifs qui contiennent plusieurs munitions uniquement destinés à percer et détruire des engins blindés, qui ne sont utilisables qu'à cette fin sans possibilité de saturer indistinctement des zones de combat, notamment par le contrôle obligatoire de leur trajectoire et de leur destination, et qui, le cas échéant, ne peuvent exploser qu'au moment de l'impact, et en tout état de cause ne peuvent exploser du fait du contact, de la présence ou de la proximité d'une personne."

Regardons de plus près les deux types de munitions qui ne sont pas interdites :

- "des dispositifs à dispersion qui contiennent uniquement du matériel fumigène, ou du matériel éclairant, ou du matériel exclusivement conçu pour créer des contre-mesures électriques ou électroniques:" les sous-munitions qui remplissent ces fonctions ne contiennent pas d'explosifs et ne sont pas à considérer comme représentant une menace pour les civils.

- Des systèmes qui n'ont pas d'effet antipersonnel ou incendiaire, ne peuvent être utilisés pour frapper quoi que ce soit d'autre que des véhicules blindés, "sans possibilité de saturer indistinctement des zones de combat" et qui "en tout état de cause ne peuvent exploser du fait du contact, de la présence ou de la proximité d'une personne" - suggérant une capacité de faire la distinction entre objectifs civils et militaires; où les sous-munitions doivent être commandées en vol et jusqu'à leur destination, avoir des sous-munitions qui "ne peuvent exploser qu'au moment de l'impact et ne peuvent en tout état de cause exploser suite à la présence, la proximité ou le contact d'une personne." Cela signifie que les sous-munitions ne peuvent pas exploser après l'impact, même au contact d'une personne. Il semble très peu probable qu'une munition actuelle puisse satisfaire à ces normes rigoureuses.

Se basant sur cette définition, toutes les armes communément définies comme armes à sous-munitions sont actuellement interdites en Belgique.

"Quand nous entendons dire que des interdictions nationales frappant les armes à sous-munitions ne sont pas réalistes, nous pensons aux mouvements audacieux esquissés aujourd'hui par la Belgique pour interdire les armes à sous-munitions. Quand nous entendons dire que la Belgique est isolée et que d'autres ne suivront pas, nous pensons à l'engagement de la Norvège à oeuvrer en faveur d'une interdiction internationale de cette arme et à l'annonce faite par la Norvège d'un moratoire sur les armes à sous-munitions. Nous pensons aux nouveaux pays qui joignent leurs voix aux appels à agir qui ont déjà été lancés, comme c'est le cas pour la Jordanie ce matin. Nous pensons aussi aux initiatives parlementaires en cours dans plusieurs pays à travers l'Europe, et aussi à la remise en question des armes à sous-munitions par le public et les parlementaires. Lorsqu'on nous prétend que ces armes occupent une place essentielle dans les doctrines de sécurité nationale, nous pensons à des pays comme le Royaume Uni, le Canada et l'Allemagne qui ont déclaré avoir inscrit dans leurs plans de renoncer progressivement à ce type d'armes dans les années à venir. Et nous nous souvenons des anciens commandants militaires qui ont appelé à ce que les armes à sous-munitions soient bannies. Nous sommes encouragés par la douzaine d'institutions financières qui ont désinvesti des producteurs d'armes à sous-munitions. Ce désinvestissement nous amène à nous demander si ces armes constitueront ou non une part importante des futurs développements militaires, en particulier étant donné les démonstrations de défense et les fabricants d'armes qui ont tourné le dos aux armes à sous-munitions." (Déclaration de la Coalition contre les armes à sous-munitions, CCW, 20 juin 2006).

AXA: INVESTISSEMENTS EXPLOSIFS

Le 26 juin 2006, l'ONG belge Netwerk Vlaanderen a rendu public un nouveau rapport sur les liens entre 5 banques et 13 producteurs d'armes à sous-munitions. Ce rapport révèle que ces banques ont investi plus de 5 milliards d'euros dans des sociétés productrices d'armes à sous-munitions, parmi lesquelles Thales, Raytheon, Poongsan et EADS. Netwerk Vlaanderen rapporte par ailleurs que les investisseurs de la banque KBC, par exemple, "ne trouveront désormais plus ces sociétés dans leurs portefeuilles." Davantage d'information sur : www.netwerkvlaanderen.be

En juillet 2006, Handicap International, Amnesty International et l'Observatoire des Transferts d'Armements ont lancé une campagne contre les investissements du groupe financier AXA dans des sociétés productrices de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Davantage d'information sur : www.amnesty.fr/index.php/amnesty/agir/campagnes/armes/actions/axa_entr_eprise_responsable

PUBLICATIONS RECENTES

Standing Tall Australia et Handicap International, "Landmine Victim Assistance in 2005: Overview of the Situation in 24 States Parties" ("Assistance aux victimes de mines en 2005 : aperçu de la situation dans 24 Etats parties"), Mai 2006, disponible sur www.standingtallaustralia.org

Handicap International et Lao Youth Union, "Life after the bomb: a psychological study of child survivors of UXO accidents in Lao PDR" ("La vie après la bombe : étude psychologique d'enfants ayant survécu à des accidents dus à des munitions non explosées en R.P. du Laos"), Vientiane, 2004, maintenant disponible sur www.handicapinternational.be/minepolicy

"Failure Rates and the Protection of Civilians," ("Pourcentages de ratés et protection des civils") dans *Landmine Action Campaign*, Numéro 12, Été 2006, pp. 4-5, www.landmineaction.org

Human Rights Watch, "Survey of Cluster Munition Policy and Practice, Memorandum for Delegates to the Fourteenth Session of the CCW Group of Governmental Experts" ("Enquête sur la politique et les pratiques en matière d'armes à sous-munitions, mémorandum pour les délégués à la quatorzième session du Groupe d'Experts Gouvernementaux de la CCW"), juin 2006, disponible via goodr@hrw.org

"Tied Campaigns: Cluster Munitions, Explosive Remnants of War and Anti-personnel Landmines" ("Campagnes liées : armes à sous-munitions, résidus explosifs de guerre et mines antipersonnel"), *Journal of Mine Action*, James Madison University, Numéro 10.1, Août 2006, disponible sur www.maic.jmu.edu/journal/10.1/feature/collins/collins.htm

AGENDA

Août

28/8-6/9: Réunions de la CCW, Genève, Suisse.

Septembre

13: Sortie mondiale du Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines.

18-22: 7e Conférence des Etats Parties au Traité d'Interdiction des Mines, Genève.

30: Pyramides de chaussures dans environ 40 villes de par le monde.

Novembre

2: Sortie mondiale du premier rapport sur l'impact humain des armes à sous-munitions dans le monde.

4-5: Rencontre annuelle de la Coalition contre les armes à sous-munitions.

7-17: CCW 3e Conférence d'Examen, Genève.

Décembre

3: 9e Anniversaire du Traité d'Interdiction des Mines et Journée Internationale de la Personne Handicapée

Pour plus d'informations:

www.icbl.org/campaign/calendar

www.stopclustermunitions.org

www.sousmunitions.org

Ont contribué à ce numéro:

Stan Brabant, Eva Fisher, Paul Franck, Hugh Hosman, Marion Libertucci, Richard Moyes, Thomas Nash, Grethe Østern, Giuseppe Schiavello, Iouri Zagoumenov.

Coordination: Hildegard Vansintjan

Pour plus d'information:

Handicap International
Rue de Spa, 67
B-1000 Bruxelles
Téléphone: +32 2 280 16 01
Fax: +32 2 230 60 30
policy.unit@handicap.be
www.handicapinternational.be